



**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL**

---

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres tenue le trente et un (31) octobre deux mille dix-huit (2018), à 16h00, sans avis de convocation, sous la présidence de monsieur Frédéric Boudreault, maire suppléant, à l'hôtel de ville situé au 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres.

---

SONT PRÉSENTS :

- . Violette Bouchard, conseiller siège #1
- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4 et maire suppléant
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Les postes de maire et de conseiller siège #5 sont vacants.

Il est de plus constaté, par les présentes, que tous les membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**#2018-10-374- Ouverture de la séance**

---

À 16h00, le président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

**#2018-10-375 – Dépôt et acceptation de la démission de monsieur Daniel Tremblay, journalier**

---

Considérant la démission de monsieur Daniel Tremblay, journalier, qui a été produite à la directrice générale et secrétaire-trésorière, le 30 octobre 2018;

Considérant que la date d'effectivité de cette démission est le 2 novembre 2018;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement de déposer cette démission et d'accepter la fin d'emploi de monsieur Daniel Tremblay en date du 2 novembre 2018.

**#2018-10-376 – Période de questions**

---

La période de questions est ouverte à 16h26.

Aucune question n'a été posée. La période de questions est fermée à 16h26.

**#2018-10-377 – Clôture de la séance extraordinaire**

---

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de clôturer la séance extraordinaire à 16h26.

---

**Frédéric Boudreault, maire suppléant**

---

**Pamela Harvey, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**

Je, Frédéric Boudreault, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 novembre 2018. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

---

**Frédéric Boudreault, maire suppléant**